

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

FACTURER SANS ERREUR
(CONVENTION : C.P.N.A.E. – VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.12.17.U.21.V.2.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

approbation le 26 avril 2007

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée à des employés administratifs concernés par des tâches comptables, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser les concepts de base relatifs à la facture ;
- ◆ de déterminer la base imposable ;
- ◆ de rédiger correctement une facture ;
- ◆ de déceler les erreurs commises le plus souvent dans l'élaboration d'une facture et de corriger celles-ci.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier des charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juillet 2004 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins, le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités préalables requises

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- d'interpréter la terminologie courante et de concevoir la comptabilité de façon logique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes	
Comptabilité générale	CT	B	8	
3.2. Part d'autonomie			P	0
Total des périodes				8

4. PROGRAMME.

Sur base d'une série de documents et d'un logiciel simple adaptés au niveau de formation prévu au présent programme,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de maîtriser les concepts de base relatifs à la facture : définition, obligation de délivrance de la facture, moment de facturation, mentions obligatoires de la facture, conservation de la facture ;
- ◆ de calculer la base imposable à partir d'exemples envisageant les frais accessoires et les réductions commerciales et de paiement ;
- ◆ de rédiger des factures ;
- ◆ de déceler les erreurs les plus fréquemment rencontrées dans la rédaction des factures ;
- ◆ de corriger les erreurs décelées ;
- ◆ d'explicitier les principes d'une facturation informatisée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations – problèmes simples pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents,

- ◆ de rédiger deux factures ;
- ◆ de déceler et de corriger les erreurs présentées sur deux factures ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'analyse,
- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage comptable et fiscal.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

«Facturer sans erreur (convention :

Date d'application :01/08/2007

Date d'approbation : 26/04/2007

C.P.N.A.E. – volet travailleurs) »

Date limite de certification :01/08/2008

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 12 17 U21 V2	701	Facturer sans erreur (convention : C.P.N.A.E. – volet travailleurs) (8 p.)	71 12 17 U21 V1	701	Facturer sans erreur (convention : C.P.N.A.E. – volet travailleurs) (4 p.)			NEANT			

Cellule « tableau de concordance »

P070426 FACTURER SANS ERREUR CV CPNAE

Créé le 27/04/2007 14:47:00

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 26 Avr 2007
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFÈRE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : FACTURER SANS ERREUR (CONVENTION:C.P.N.A.E. - VOLET
TRAVAILLEURS)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 711217U21V2
Domaine : 701 Economie-SE-gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P. Kaufmann La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicolas Schets
Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)